

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

2^{ème} RÉUNION DE 2010

Séance du 24 février 2010

CG 10/2^{ème}/VI-vœu

VOEU RELATIF À LA LGV DANS LA TRAVERSÉE DU TARN-ET-GARONNE présenté par Messieurs ASTRUC, BÉNECH, CAPAYROU, DAGEN, F. GARRIGUES, MOIGNARD et PARIENTÉ

Les Conseillers Généraux soussignés,

- *Rappellent que le Conseil Général de Tarn-et-Garonne devra financer la ligne LGV à hauteur de 25,2 millions d'euros, valeur 2006 ;*
- *Ils resteront vigilants pour une bonne intégration environnementale de cette ligne LGV (végétalisation des talus, plantations d'arbres et arbustes, réalisation de merlons de terre) ;*
- *Dans le cadre de la vie économique et sociale, ils souhaitent que les accès publics et privés soient maintenus et que soient aménagés les ouvrages de décharges pour l'écoulement des eaux ;*
- *Dans le cadre humain, ils demandent fortement que RFF s'engage à acquérir toutes les maisons d'habitation situées à 250 mètres de part et d'autre de la ligne LGV, suivant la volonté des propriétaires.*

LE CONSEIL GÉNÉRAL

Après en avoir délibéré,

- Adopte le vœu susvisé à l'unanimité.

Le Président,